



Evacuation d eaux pluviales

Par **rose4400**, le **07/07/2008** à **22:55**

bonjour et d avance merci pour l aide que vous pourrez m apporter
voici mon souci; je suis proprietaire d une maison ,mes voisins proprietaires egalement n ont pas de decharge pour evacuer les eaux pluviales leur batiment est legerement plus haut que le mien ils ont juste mis un petit tuyau d une dizaine de centimetre de leur corniche a la mienne de ce fait leur ecoulement d eau se fait dans ma corniche puis dans ma decharge,je viens de faire refaire entierement mon toit et ma corniche et l entrepreneur me dit qu il n est pas tres recommander d evacuer 2 toit sur ma corniche cela pourrait m occasionner de refaire celle ci plus tot que cela n est prevu.le probleme c est que mes voisins ne veulent rien entendre,sous pretexte que cela fait 30ans que c est ainsi ils ne veulent pas faire une decharge qui leur serait propre et qui poutant ne demande que de raccorder a la decharge de leur facade.

ma question est la suivante,dans ce cas ai je le droit de deconnecter leur tuyau de ma corniche en sachant que cela s ecoulerait sur leur facade sans que je ne m attire quelques prejudices?

je vous remercie d avance du temps que vous m accorderer pour me repondre
rose

Par **Tisuisse**, le **07/07/2008** à **23:26**

Parfaitement le droit.

De plus, renseignez-vous en mairie (assainissement) pour savoir s'il existe un réglementation communale quand à l'évacuation des eaux pluviales.